



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 304/2023
Date de la séance du CE : 15 mars 2023
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2019.JGK.8023
Classification : Non classifié

Loi sur l'encouragement des fusions de communes (loi sur les fusions de communes, LFCo) ; révision totale **Ouverture de la procédure de consultation**

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'intérieur et de la justice, arrête :

La Direction de l'intérieur et de la justice est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant la révision totale de la loi sur l'encouragement de fusions de communes (loi sur les fusions de communes, LFCo). La procédure de consultation dure jusqu'au 15 juin 2023.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Direction de l'intérieur et de la justice